

CCAS DE GIAT

Arrêté **portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025** **Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux** **pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème** **classe**

Le Président du CCAS DE GIAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 7 décembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} décembre 2021;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme VINDIOLET Isabelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La directrice de l'EHPAD est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à GIAT, le 1^{er} décembre 2025

Le Président,
Didier SENEGAS-ROUVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

EHPAD
63620 GIAT
☎ 04 73 21 77 41
☐ 04 73 21 69 74

